L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 14 JUIN 1885.

58ème Année.

EDITH

Par Henri Rivière.

PREMIERE PARTIE.

(Suite.)

" Mon intelligence et mon imagination sortaient en quelque sorte du demi sommeil qui s'était prolongé pour elles. Je me rappelais les paroles de mon père. Je ne me sentais plus la grande enfant qu'il envoyait jouer avec ses fleurs. Tout au contraire, je me fusse intérieurement offensée s'il m'avait encore traitée de la sorte. En même temps, je n'étais plus tout à fait la jeune fille uniquement préoccupée de ses ajustements que j'avais commencé d'être, ou, pour mieux dire, je m'en préoccupais autrement. La joie d'être jolie, d'être parée, ne me suffisait plus. Je cherchais à plaire. A qui ? Je me le demandais et je m'étonnais que ce fût au comte. Ce qui me frappait en lui, c'était une grande indulgence. La oh mon père se montrait sévère pour des hommes qu'ils avaient connus tous deux, il avait un spirituel sourire, un léger mouvement d'épaules.

" Indulgent aux autres, il se l'était peut-être à lui-même. C'est la remarque, la première, peut-être, dont je m'avisasse dans ma vie, que je me fis à propos de lui. Il ne m'en déplut pas. Il y avait dans cette indulgence une gaieté douce, une bonté naïve, une facilité aimablement résignée à accepter les hommes pour ce qu'ils avaient être. Mon père se laissait gagner à cet optimisme de son hôte. — Soit, lui disait-il, je suis quand même l'homme aux rubans verts et vous, mon cher comte, vous êtes Philinte.

" Je n'étais mêlée à ces conversations que par l'attention que j'y prêtais. Cependant quelquefois, moitié en riant, moitié sérieusement, on me demandait mon avis. Je le donnais en rougissant. — Elle ne manque pas d'esprit naturel, disait alors mon père, mais elle n'est pas instruite. Cela l'engagé d'apprendre et j'ai bien vu que mes leçons étaient un peu du temps perdu pour elle et pour moi. — Voulez-vous que j'essaie, avec la permission de M. Edith, lui répondit un jour le comte. — Je le veux bien fit mon père.

" Le fait est que le comte s'ennuyait, son procès n'avançait point et ses journées étaient désœuvrées. Les leçons qu'il allait me donner lui étaient une distraction. Je m'y préparai très émue, un peu inquiète. Je craignais de lui paraître non seulement très ignorante, mais peu intelligente. Il m'intimidait. Cela ne dura pas. J'avais préparé mes livres, mes plumes, mon encre, mon papier, avec une coquetterie d'écolière. Il se mit à rire.

" Mais, nous allons causer, me dit-il. C'est moi qui vais vous raconter l'histoire du monde depuis sa création jusqu'à nos jours et vous m'interromprez quand cela vous fera plaisir, pour me demander des explications.

" Les premières fois ce fut lui seul qui parla. J'avais bien assez à faire de l'écouter. Il avait une façon de m'instruire attrayante et amusante à la fois, à demi sérieuse par instants, quelquefois tout chante quand il s'agissait de quelque acte d'héroïsme ou de dévouement. Je m'enhardis très vite à l'interroger, car je pris tout de suite un vif intérêt de curiosité à l'écouter. Il était d'une grande patience, d'une humeur toujours égale. Il arrivait que son regard caressant s'arrêtât sur moi. Cela me me gênait point. Je devinais en lui une affection pour moi discrète et tendre qu'il semblait heureux de ressentir et qui se traduisait par des soins délicats, par des inflexions de voix particulières, par des mots d'éloge où je distinguais, ce qui me rendait intérieurement fière et plus confiante, cette sorte d'admiration toute spontanée, presque inconsciente, d'un père enclin, jeune pour une fille qu'il chérit et dont il loue les qualités aimables se développer sous ses yeux.

" Maintenant dons je me demande aujourd'hui, je ne me le demandais pas alors. Je sentais que j'en avais pour lui un égard sans pouvoir se répondre. Quelque fut le sentiment qu'il éprouvât, il se mêlait à ce sentiment un grand respect de ma jeunesse, de mes impressions, de ma candeur. Quant à moi, je m'abandonnais absolument à lui, à la sympathie qu'il m'inspirait. J'avais commencé sur sa prière à l'appeler mon ami. Je l'avais fait tout d'abord très naturellement. Peu à peu j'eus une joie secrète à le nommer ainsi. C'était bien à lui que je devais, je ne dirai pas l'éveil de mon cœur, mais les premiers mouvements de vie, d'imagination, d'intelligence de tout mon être. Ce que je ne pouvais me dissimuler et ce qui me rendait pensive, je n'en savais, c'est que je l'aimais à coup sûr autrement que je n'aimais mon père, avec moins de dévouement filial, mais avec plus de familiarité et surtout avec un étonnement de plaisir et avec une sécurité de dépendance juvénil qui me ravissaient.

" C'est alors que survint un de ces événements de notre province, assez fréquents, mais assez tragiques aussi, car ils ont souvent une issue funeste. Une après-midi, j'étais allée me promener dans la campagne, au delà d'une barrière en bois qui de ce côté-là, fermait notre jardin. J'avais suivi une longue avenue plantée de petits arbres et bordant un pâturage. Je revenais alors sur mes pas et, sans y faire attention, je laissais presque traîner à mes côtés une ombrelle rose à demi-ouverte. Tout à coup j'entendis derrière moi le piétinement cadencé d'une bête au galop. C'était un taureau qui venait à quelque distance de sortir du pâturage et qui se dirigeait vers moi. J'étais trop au courant d'incidents semblables pour perdre mon sang-froid.

" Je compris que la couleur et le sautillement de mon ombrelle avaient pu exciter l'animal et que la première chose que j'avais à faire était de le lui abandonner. Il se jeta en effet dessus et la lacéra pendant que je prenais ma course vers la barrière. Toutefois, il ne s'acharna point à ce lambeau d'étoffe et parut deviner que je devais être le véritable objet de sa colère. Il s'élança donc à ma poursuite, la tête basse et martelant de nouveau le sol de ses sabots. Je courais très vite, mais il se rapprochait et je perdais un peu la tête. Il me semblait déjà sentir le souffle chaud de ses naseaux. C'est alors que j'aperçus devant moi, à la barrière même, le comte de Pembrock. Je me l'a sauvée, je jetai un cri de joie. Le comte m'enlevait dans ses bras, me déposa de l'autre côté de l'obstacle et le franchissant d'un bond léger, se trouva aussitôt à mes côtés. A ce moment, le taureau furieux atteignait la barrière, la heurtait de son front et en brisait la traverse. Mais, étourdi du choc, il roulait à terre, se relevait et s'enfuyait. La réaction s'était faite en moi, j'étais défaillante et je tombai dans les bras du comte. Je restai quelques instants, puis, avec un peu de honte, je me dégageai.

" Le comte était très pâle.

" — Ah ! ma chère enfant, me dit-il, que j'ai eu peur pour vous.

" — Et moi donc, fis-je en essayant de sourire, puis avec élan : mais vous êtes venu à mon secours, vous m'avez sauvée.

" Il ne répondit pas à ce que je lui disais. Il me contemplait, très ému, tout pâle encore !

" — Quelle charmante jeune fille vous êtes ! Quelle délicieuse femme vous serez !

" Il s'arrêta et son émotion parut changer de forme. Il s'assombrit, avec un sourire d'amertume aux lèvres et garda un instant le silence. Je le regardais avec moins de surprise que d'attention.

" — Allons, fit-il enfin, c'est injuste à quoi il ne faut pas penser. Rentrons, ma petite Edith.

" Nous revînmes à la maison sans nous parler. Pourquoi l'idée me vint-elle qu'il avait fait un retour sur le passé, qu'il m'avait involontairement comparée à la comtesse et que la comtesse, froide et sévère peut-être, n'était point la compagne qu'il lui eût fallu ! Je ne m'en rendis point compte. Dans mon esprit et dans mon cœur, il y avait un grand trouble. J'étais sans forces et, malgré moi, je m'appuyais au bras du comte et je le sentais trembler sur le mien.

" Nous racontâmes notre aventure à mon père, pendant le dîner, assez gaiement. Mon père se contenta tout d'abord de dire :

" — Oh ! Edith est de vaillante race et n'a pas dû s'effrayer outre mesure. Puis il eut un peu d'attendrissement et très secondairement serra la main du comte :

" — Mon ami, fit-il, je vous remercie. "

J'étais mal à l'aise et je crois que le comte l'était aussi. Ce fut tout d'ailleurs. Il ne fut plus question de l'incident.

" Le comte et moi nous ne devions même plus en parler, mais la clarté, une désolante clarté, s'était faite dans nos deux cœurs et l'effroi nous gagnait de ce secret que nous nous étions livré et que chacun de nous eût voulu reprendre à l'autre. Nous nous aimions. Nous ne nous l'étions point dit, mais nous nous l'étions avoué par notre émotion au moment du danger, par la tristesse qui nous avait dès lors envahis. Et notre destinée nous séparait à jamais ! Il n'y avait même pas à lutter. Il fallait que le comte partît, retournât à son devoir, me laissât à mon isolement et à ma détresse. Je le comprenais et lui, de son côté, le comprenait. Pourquoi donc cela était-il arrivé ?

" Quelques jours plus tard le comte apprit à mon père qu'il avait reçu des lettres de la comtesse, qu'elle était souffrante et qu'il songeait à retourner en Bretagne. Mon père se récria. Le procès de M. Penbrock allait enfin se juger. Ce n'était pas dans un pareil moment qu'il pouvait s'absenter. Le comte n'insista pas. Il ne s'écoula point longtemps avant qu'il ne reçut une nouvelle lettre. Cette fois la comtesse apprenait à son mari qu'elle venait d'être en danger de mort, et que, si une rechute avait lieu, les médecins ne répondaient point de ses jours. Elle demandait à son mari de revenir auprès d'elle. Il n'y avait plus d'hésitation possible. Mon père conseilla à son ami de partir et lui promit d'agir, pendant son absence, au mieux de ses intérêts.

" J'assistais à cela sans rien dire, mais il m'était venu une horrible pensée et quelqu'effort que je fisse pour la chasser elle me hantait.

" La comtesse pouvait mourir, et si elle mourait, il devenait libre. Cette pensée-là lui était-elle venue à lui aussi ? Peut-être, car nous nous fuyions tous les deux.

" Seulement, ce soir-là il me dit :

" — Il faut que je parte, n'est-ce pas ?

" — Oui, lui répondis-je, il le faut.

" Cependant il y eut quelques délais de procédures inévitables. Il se passa plusieurs jours avant que le comte ne fût libre. Il le fut enfin, et son départ était fixé au lendemain soir.

" Ce lendemain-là, vers la fin du jour, un étranger se présenta chez mon père. C'est moi qui le reçus. Il se nomma. J'étais le baron de Kervigni. Cela ne m'apprenait rien. Il me demanda s'il pouvait voir le comte de Penbrock. J'eus je ne sais quel pressentiment de crainte et de malheur. Je le regardai. Il m'examinait lui-même avec une sorte de curiosité tenace et malveillante. Je me nommai à mon tour. Il eut un sourire de politesse ironique et s'inclina. Mon père était sorti. J'aurais voulu empêcher cet étranger de voir le comte, mais je n'aurais fait que retarder le moment où il le verrait. Il n'en fut pas besoin. M. de Penbrock entrait dans le salon.

" — Voilà, lui dis-je, M. le baron de Kervigni qui désirait vous voir.

" Le comte pâlit et son premier mot fut celui-ci :

" — Est-ce que la comtesse est morte ?

" — Non, rassurez-vous, répondit le baron.

" — Je laissai les deux hommes en présence, mais je ne m'éloignai pas. Je voulais savoir ce qui se passerait entre eux. Je restai derrière la porte.

" — Alors! interrogea le comte.

" — Je suis seulement chargé par elle d'un message pour vous, mon cher comte. Je viens vous exprimer ses intentions de vous voir rentrer au bercail.

" — Cette ironie impertinente qu'il avait eu dans son sourire quand il m'avait salué, il l'avait dans ses paroles en s'adressant au comte.

" — Ses intentions ! fit le comte avec hauteur. Et vous m'apportez sans doute une lettre d'elle qui me les annonce.

" — Non, la comtesse estime qu'elle vous a suffisamment écrit et je ne suis chargé que d'un message verbal auquel elle désire une réponse.

" — Que vous lui rapporteriez ?

" — Que vous lui rapporterez vous-même en même temps, que moi, car la comtesse pense que je suis *en trop* auprès d'elle et que vous me ferez l'honneur de la rejoindre en compagnie pour retourner en Bretagne.

" Le comte marcha quelques instants, s'arrêta, puis d'une voix qu'il contraignait au calme.

" — Il y retournera ce soir même.

" — Non sans peine, fit le baron de son ton de persiflage. A tout péché miséricorde, on vous recevra comme l'enfant prodigue.

" — Mais, reprit nettement le comte, je n'y retourne plus.

" — Ah !

" — Mes intentions à moi ne sont point de me conformer si docilement à l'humeur de la comtesse. Puisque vous vous êtes fait son messager, baron, vous pourrez le lui dire.

" — Ah ! voilà, mon cher comte, où nous allons cesser de nous entendre. J'ai vaisemblablement trop présumé de mon influence sur vous, mais j'ai promis à la comtesse de vous ramener avec moi. Si je revenais seul, je manquerais à ma promesse.

" — Et à quel titre vous êtes-vous permis de lui faire cette promesse ?

" — Au titre d'ami respectueux et tout dévoué, mais aussi en chevalier jaloux de conquérir ses bonnes grâces.

" — Brisons-là, fit violemment le comte. Je n'ai point à démêler pour le moment ce que vous appelez les intentions de la comtesse de Penbrock, ni les vôtres. Mais vous vous êtes chargé monsieur, d'un impertinent message que vous façons rendant plus impertinant encore. En me rendant plus la peine de vous le dire en face, vous devez comprendre ce que cela signifie.

" — A merveille, comte.

" — Eh ! ce cas, dans l'après-midi de demain, nous pourrons nous rencontrer. J'attendrai ici vos témoins. Ils y trouveront les miens.

" Je me hâtai de m'enfuir. J'étais dans une grande épouvante, dans un désordre de pensées plus grand encore. Je ne comprenais pas bien ce que j'avais entendu, mais il devait y avoir un parti pris de provocation dans cette démarche du baron de Kervigni. Il n'avait pas été sincère. S'il eût voulu réellement, en ami de la comtesse et du comte, ramener le mari à sa femme, il n'y serait pas autrement. Il n'aurait eu ni cette attitude, ni ce persiflage. Il aurait été, je le sentais, désolé de réussir.

" Il voulait arriver à un éclat et y était parvenu. Pourquoi ? Dans quel but ? C'est ce que je n'imaginais point. Pendant le dîner, ni mon père qui était sans doute prévenu, ni le comte, ne parlèrent de cette visite du baron. J'essayai de prononcer son nom, je ne le pus pas. Quand le comte se retira, je levai sur lui mes yeux tout humides de larmes. Son regard, d'une grande tendresse, me croisa un instant avec le mien, puis il serra la main de mon père et rentra chez lui.

" Je ne devais plus revoir le comte. Le lendemain matin, mue vieille amie de mon père vint me chercher. Je n'osai point refuser de la suivre. A quoi cela eût servi ? A quatre heures du soir, dans un petit bois qui était près de notre jardin, le duel eut lieu, à l'épée. Le comte de Penbrock y était blessé. Le baron de Kervigni mortellement blessé.

" Le comte était mort. Je m'enfermai dans ma douleur, n'ayant pas le droit de la pleurer. Je puis cependant prendre ma part du chagrin qui frappait mon père, restier muette et désolée sans qu'il pût rien dire. Je ne m'inquiétais pas du reste. D'autres malheurs cependant me menaçaient, allaient suivre celui-là. Le baron de Kervigni ne mourrait point tout de suite et se vengeait de sa mort qui n'était prochaine. Il racontait ce qu'il nommait les perfidies et les trahisons du comte envers la comtesse et comment la noble femme avait été sur le point d'en mourir. Les amours du comte, c'était moi.

" Je l'avais séduit, retenu, capté par mes artifices. Je l'aurais épousé si la comtesse était morte. C'était son désir, c'était le mien qu'elle mourût et nous espérions bien que cela ne arriverait. J'ai deviné plus tard et cela m'est venu comme un trait de lumière, comme une révélation d'outre tombe, que le baron avait, bien plus que nous, fait pour lui-même un calcul de joue genre. Le comte tué, il épousait la comtesse. Elle le lui avait peut-être promis au lui mettant une épée à la main. Tout cela est horrible et pourtant cela est, cela doit-être, je le sens, je le sais, j'en suis sûre.

" Le baron mourut. Les bruits qu'il avait répandus sur le comte et sur moi parvinrent à mon père, me parvinrent aussi. Mon père m'interrogea, je ne lui cachai rien. Que lui aurais-je caché ? un entraînement involontaire, innocent, auquel le départ, à défaut de la mort, eût mis fin. Mais dans notre province, les calomnies, auxquelles on ne croyait peut-être pas, étaient un aliment à la curiosité, à la malignité, à la malveillance publiques. On se rit des malheureux, on les outrage, sans savoir même souvent qu'on les tue.

" Désormais on se détournait de nous sur notre passage, on chuchottait en ricanant. On ne respectait, on ne prenait en pitié, ni sa jeunesse, ni la vieillesse de mon père. Il se crut atteint dans son honneur et provoqua les jaseuses. Ceux-ci arguèrent de ses cheux blancs pour lui refuser une réparation. Et l'opinion, implacable et railleuse, leur donna raison. Bientôt, malade de chagrin et de honte, mon père s'alita et mourut. Il me bénit de ses mains tremblantes, mais avec un sourire de tristesse et de doute que je vois encore. Peut-être m'avait-il secrètement accusée et ne me pardonnait-il qu'à demi en se séparant pour jamais de moi !

" C'est à peine si je pleurai, je n'avais plus de larmes. Mon cœur était plein de fiel et de haine. Je ne me reconnaissais plus dans cette détresse de tout mon être où j'étais tombée et je la bravais. Je me fis farouche et solitaire en me demandant ce que j'allais devenir. Je n'avais ni parents ni amis et il ne me restait d'autre abri que cette maison où j'étais née, où je ne pouvais plus continuer de vivre. C'est à ce moment que la comtesse de Penbrock m'offrit de me recueillir chez elle. Comment cela se pouvait-il ? Quel était son but ? Elle ne me pouvait point, elle ne disait seulement que j'étais la fille d'un ami du comte et qu'elle désirait m'avoir auprès d'elle. Il était impossible qu'elle ne sût point les bruits qui avaient couru sur moi et sur son mari puisqu'elle nous avait dépêché le baron de Kervigni.

" Je me dis qu'elle ne pensait point s'être encore assez vengée, et que, n'ayant auprès d'elle, elle trouverait, à mon usage de nouvelles hontes ou de nouveaux tourments. L'avais-je deviné ? Je le pensai à l'ardeur qui me vint de me venger moi aussi de cette femme qui avait fait tuer son mari, qui était cause de la mort de mon père, qui avait flétri mon cœur et perdu ma vie. J'acceptai, comme elle me l'offrait, cet asile où je serais à ses côtés, où je la verrais face à face, où je pourrais l'épier et lui rendre peut-être le deuil et les souffrances qui me venaient d'elle. Je suis donc venue et sans savoir les moyens qui me seront propices, j'attends avec confiance l'heure où je pourrai la frapper à mon tour. "

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(A continuer.)

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ces belles sentiments, et se guident sur les indications tracées par tout comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe. Les deux médailles étant d'égale valeur.

Tout personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une *épigraphie* ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, au DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Album Poétique de la Louisiane.

J'invite cordialement les personnes qui aiment la littérature à venir voir et parcourir, si elles le veulent, le volume dont je donne ci-dessous les titres. C'est en vue d'une publication mensuelle, sous le nom de *Album Poétique de la Louisiane*, qui, j'ose espérer, deviendra une journalière à en réunir d'autres, afin d'avoir à l'avance le *stock* littéraire le plus complet possible.

Je serais heureux de faire plaisir à mes amis, et se guident sur les indications tracées par tout comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Quant dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9, 16, 23 30—7, 14 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Lawrence P. Barrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,825—En vertu d'un ordre de vente, en date du 12 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus de procédant à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 11 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1.—Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y rattachent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Julie et Notre Dame, lesdits lots se tenant et sont désignés par les Nos. cinq, six, sept et huit, sur un plan connu comme le plan du Dr. J. A. Beard, dument certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1862 et déposé au bureau de H. H. Cénas, ancien notaire de cette ville, et mesurant conformément audit plan comme suit savoir :

Le lot No. 5 mesure environ vingt-quatre pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Fulton et Front sur une profondeur de cent vingt-deux pieds vingt pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. huit et de cent vingt-deux pieds vingt pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. six.

Le lot No. huit mesure environ vingt quatre pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Fulton et Front sur une profondeur de cent vingt-deux pieds vingt pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No. quatre, et cent vingt-deux pieds vingt pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. sept.

Le lot No. 7 mesure environ vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds vingt pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No. huit et de cent vingt-deux pieds vingt pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. six.

Le lot No. 8 mesure environ vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Fulton et Front sur une profondeur de cent vingt-deux pieds vingt pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No. huit et de cent vingt-deux pieds vingt pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. sept.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

2.—Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Julie et Gérard et mesurant un pied américain, vingt pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, et deux lignes parallèles, Laquelle dite portion de terre est située à environ quatre-vingt-dix pieds de la rue Julie du lot No. 8 et 12 de la rue Carondelet et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

3.—Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Julie et Gérard et mesurant un pied américain, vingt pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, et deux lignes parallèles, Laquelle dite portion de terre est située à environ quatre-vingt-dix pieds de la rue Julie du lot No. 8 et 12 de la rue Carondelet et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Les dites lots de terre mesurant ensemble cent quatorze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue New Levee sur cent quinze pieds, trois une profondeur de cent vingt pieds sept pouces et six lignes sur la ligne qui le divise du lot No. cinq et de cent vingt deux pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. sept.

Le lot No. 7 mesure environ vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt deux pieds vingt pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No. huit et de cent vingt deux pieds vingt pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. six.

Le lot No. 8 mesure environ vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Fulton et Front sur une profondeur de cent vingt deux pieds vingt pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No. huit et de cent vingt deux pieds vingt pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. sept.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

2.—Une certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le plan ci-après le dit plan vingt-trois pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne attenant du lot numéro quatorze.

Les susdites propriétés comprenant une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante quatre (75) rue Front.

Tous les dites propriétés ci-dessus annoncées en vente dans la succession de Joseph B. Whitehead appartiennent plus haut.

Et dans les dites propriétés ci-dessus annoncées en vente d'un writ de fieri facias émanant de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 11 juillet 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1.—Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y rattachent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Julie et Notre Dame, lesdits lots se tenant et sont désignés par les Nos. cinq, six, sept et huit, sur un plan connu comme le plan du Dr. J. A. Beard, dument certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1862 et déposé au bureau de H. H. Cénas, ancien notaire de cette ville, et mesurant conformément audit plan comme suit savoir :

Le lot No. 5 mesure environ vingt-quatre pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Fulton et Front sur une profondeur de cent vingt deux pieds vingt pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No. huit et de cent vingt deux pieds vingt pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. six.

Le lot No. 8 mesure environ vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Fulton et Front sur une profondeur de cent vingt deux pieds vingt pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No. quatre et de cent vingt deux pieds vingt pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. sept.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

3.—Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Julie et Gérard et mesurant un pied américain, vingt pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, et deux lignes parallèles, Laquelle dite portion de terre est située à environ quatre-vingt-dix pieds de la rue Julie du lot No. 8 et 12 de la rue Carondelet et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Les dites améliorations comprenant les bâtisses connues comme le Whitehead Warehouse.

2.—Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le plan ci-après le dit plan vingt-trois pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne attenant du lot numéro quatorze.

Les susdites propriétés comprenant une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante quatre (75) rue Front.

Tous les dites propriétés ci-dessus annoncées en vente dans la succession de Joseph B. Whitehead appartiennent plus haut.

Et dans les dites propriétés ci-dessus annoncées en vente d'un writ de fieri facias émanant de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 11 juillet 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le plan ci-après le dit plan vingt-trois pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Fulton et Front sur une profondeur de cent vingt-deux pieds vingt pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No. quatre et de cent vingt-deux pieds vingt pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. sept.

Le lot No. 8 mesure environ vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Fulton et Front sur une profondeur de cent vingt deux pieds vingt pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No. quatre et de cent vingt deux pieds vingt pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. sept.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Les dites améliorations comprenant les bâtisses connues comme le Whitehead Warehouse.

Et dans les mêmes lots de terre que le feu John Davidson a acquis de la ville de la Nouvelle Orléans, conformément à cinq actes de vente passés pardevant H. B. Cenas, nacelnement notaire en cette ville, en date du trente un mai, jour de mars dix huit cent cinquante trois et le 4 décembre 1854 et enregistrés en ladite ville.

La moitié indivise comme vive et non partagée en communauté du dit John Davidson et l'autre moitié indivise en usufruit de Rachel fait par elle de Mme Elizabeth J. Bailey de son intérêt dans ces propriétés étant un cinquième indivis de la moitié indivise, ou un dixième indivis par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 4 juillet 1875 et de J. Hagler M. Parks de son intérêt étant aussi un dixième indivis aussi par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 4 juillet 1875 et en raison de l'adjudication faite à elle par un décret de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 30 juin 1875 de l'intérêt de ses trois enfants mineurs John Mary Stuart et James Alexandre Davidson, étant un dixième indivis pour chacun desdits mineurs ou trois dixièmes indivis pour tous lesdits mineurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9, 16, 23, 30—7, 14 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE

Fuchs & Lang vs Southern Lithographic Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,174—En vertu d'un ordre de vente, en date du 12 juin 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la rue Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 7 juillet 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Chartres et Royale, dans le Deuxième District de cette ville. Cinq presses à lithographier dont trois grises et deux jaunes, des dimensions suivantes :

36x24,	épaisseur 3 pouces.	
34x24	"	3 "
32x23½	"	3¼ "
29x23½	"	2½ "
27x23	"	2½ "

Loudites presses peuvent être examinées avant la vente à la résidence de M. Gustave Koehert, No 748 rue Magazine, entre celles Quatrième et Washington.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9, 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Wachsberth & Joseph vs Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,458—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI, 24 juin 1885, à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq parties de whisky,
maintenant dans mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juin—13